

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-519 du 03 novembre 1998

portant approbation du rapport
d'activités et des états financiers
du Port autonome de Cotonou
(PAC) pour l'exercice 1996.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et les ministères ;
- Vu** le décret n° 96-617 du 31 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère des Travaux publics et des transports ;
- Vu** le décret n° 97-166 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du ministère du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;
- Vu** le décret n° 89-306 du 23 juillet 1989 portant approbation des statuts du port Autonome de Cotonou ;

Sur rapport conjoint du ministre des Travaux publics et des transports et du ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi ;

Le conseil des ministres entendu en sa séance du 07 octobre 1998 ;

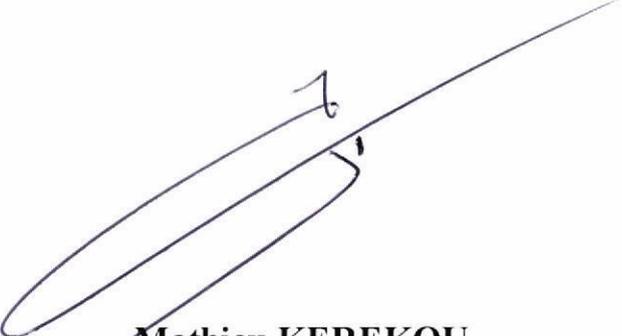
D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés le rapport d'activités et les états financiers du Port autonome de Cotonou (PAC) pour l'exercice 1996 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

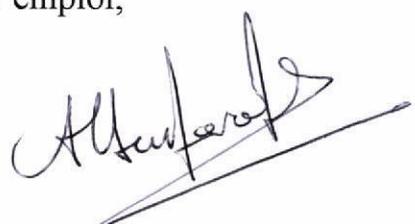
Article 2. Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 03 novembre 1998

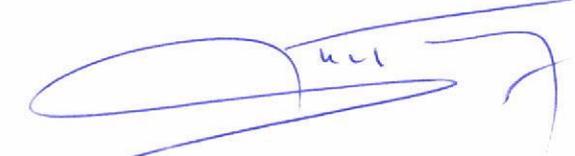
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

le ministre du Plan, de la restructuration
économique et de la promotion de
l'emploi,


Albert TEVOEDJRE.

le ministre des Travaux publics
et des transports,


Joseph Sourou ATTIN.

.../...

le ministre des Finances,



Abdoulaye BIO-TCHANE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MF 4 MPREPE 4
MDR 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGDDI-
DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-
ENA-FASJEP 3 JO 1